

Information à l'attention des élèves et des parents d'élèves du LFIGP- respect des obligations qui incombent à chaque élève du LFIGP bénéficiant de l'enseignement hybride

Charte d'utilisation de l'enseignement hybride

Chers parents, Cher(e)s élèves,

Le LFIGP propose de nouvelles modalités d'enseignement pour la rentrée 2020 en s'adaptant à la situation sanitaire actuelle et aux recommandations du KHDA et du service pédagogique de l'AEFE relayées par Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale française en résidence à Abu Dhabi, afin de répondre aux enjeux de santé ainsi qu'aux enjeux éducatifs et pédagogiques.

Les professeurs vont développer de nouvelles pratiques d'enseignement et utiliser de nouveaux outils. Ces adaptations et ces nouvelles pratiques nous conduisent à attirer votre attention et l'attention des élèves sur l'utilisation responsable et respectueuse des différents supports.

Le rappel de certains principes nous permettra de garantir des conditions d'enseignement et d'apprentissage sereines, de protéger les personnels ainsi que les élèves et de favoriser le développement de futurs citoyens éclairés, autonomes et responsables.

Tous les élèves inscrits au LFIGP ainsi que leurs parents doivent s'engager à respecter et faire respecter les obligations incombant à l'utilisation de l'enseignement hybride et /ou l'enseignement en distanciel 100% pur, notamment lorsque les élèves appartiennent au groupe en distanciel, à savoir :

- Interdiction d'invitation de personne dans une classe, qu'elle soit interne ou externe à la classe et à l'établissement. L'intrusion de personnes n'appartenant pas à la classe lors des classes virtuelles est formellement interdite et engendrera une sanction adaptée.
- Respect du droit à l'image : en vertu des lois locales et européennes, il est formellement interdit de filmer, photographier et/ou enregistrer un enseignant pendant qu'il assure ses cours par visioconférence.
- Respect de la propriété intellectuelle : la diffusion des cours préparés et assurés par un enseignant lors des classes virtuelles n'est pas autorisée.
- Respect d'un comportement adapté aux apprentissages et à la réalisation des cours : porter l'uniforme pendant les cours, être à l'heure et patienter jusqu'à ce que l'enseignant fasse entrer virtuellement chacun en cours pour faire l'appel (les caméras seront automatiquement allumées, les micros coupés : le professeur décidera ensuite des modalités d'usage de la vidéo et du micro), lever la main en actionnant l'icône dédiée et attendre l'autorisation de l'enseignant pour prendre la parole.



Ainsi, il est demandé à l'ensemble de la communauté du LFIGP (personnels, élèves) de respecter les modalités définissant le bon usage des différents supports. Il est également demandé aux familles de ne pas assister aux cours en distanciel afin de préserver la qualité de la relation pédagogique et éducative des professeurs dans le cadre de la gestion d'un groupe, relation construite sur la confiance et la bienveillance.

Il est rappelé que le non-respect de ces règles est passible d'amendes et d'emprisonnement aux Emirats Arabes Unis.

Les élèves ou les parents d'élèves ne souhaitant pas adhérer à ces principes sont priés d'en informer la Direction de l'établissement.

Dubaï, le 1^{er} septembre 2020,



Le Proviseur
Monsieur CHARLERY

Signature de l'élève

Signature des
représentants légaux